

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Léon DUPONT LACHENAL

La première année du nouveau collège 1806-1807

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1946, tome 44, p. 152-155

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

## La première année du nouveau Collège

L'année 1806-1807 fut la première du Collège de St-Maurice réorganisé après la tempête révolutionnaire. Ouverts le 1<sup>er</sup> novembre 1806, les cours prirent fin le 23 août 1807 : c'était ce qu'on appelait « l'année scolastique », quelque chose d'approchant de l'année universitaire qui ne débute qu'à l'arrière automne, après que les vergers et les vignes ont donné tous leurs fruits, mais qui ne rend la liberté aux étudiants qu'en plein été, sans souci de la chaleur... Le système avait peut-être ses avantages : permettre aux campagnards et aux vigneronns de chez nous de mesurer l'aire remplie de leurs granges et de jauger leurs tonneaux pour savoir s'ils pouvaient envoyer leurs fils « aux études », — et donner à ceux-ci le moins de jours d'hiver, gris et courts, et le plus de jours longs et clairs d'été...

35 élèves fréquentèrent le Collège en cette année 1806-1807. Leurs noms sont conservés, avec le succès et le rang de chacun, dans un palmarès de 4 pages, imprimé avec soin par Antoine Advocat, à Sion, qui était l'imprimeur officiel du canton. Une guirlande de feuillage en 1<sup>ère</sup> page et une corbeille de fruits à la fin donnent au document une note artistique et peut-être symbolique. La langue en est le latin, un latin soigné, comme en témoigne ce titre solennel : *Nomina literatorum qui in Lycaeo et Gymnasio Agaunensi intra annum eminuerunt et in publico theatro praemiis donati sunt vel proxime accesserunt die 23 Augusti 1807.*

Le premier nom que nous rencontrons est celui de Xavier Cocatrix (la particule n'existait point encore) (1789-1862), de St-Maurice, qui s'est signalé en physique et en mathématiques ; mais il faut croire que la philosophie, ou plus exactement la logique, lui était moins familière, puisqu'il ne se trouve pas parmi les quatre élèves qui se sont distingués par un « progrès tout à fait insigne » en cette branche. Xavier conquerra un jour une place en vue dans

les hiérarchies civile, judiciaire et militaire : il deviendra en effet colonel de l'arrondissement occidental du Valais, membre du Tribunal suprême, conseiller d'Etat et député à la Diète fédérale. Quand il plaira au roi de Sardaigne Charles-Albert de visiter la Savoie et le Chablais, les cantons voisins auront la courtoisie d'envoyer des délégués complimenter le monarque ; le Valais confiera cette gracieuse mission au conseiller d'Etat Joseph-Théodule Burgener et à Xavier Cocatrix ; ce dernier en rapportera le titre de baron, ce qui lui vaudra un charivari de la jeunesse locale, que blâme comme il convient l'un de ses biographes au lendemain de sa mort. Quant à Joseph Cocatrix (1788-1858), son frère, son condisciple et son émule en physique et en mathématiques, il occupera une scène plus modeste, comme notaire, syndic et juge de sa ville natale.

La lecture des vieux palmarès est intéressante à plus d'un titre et l'on y peut glaner maints détails que les formules bureaucratiques banniront plus tard des textes officiels. On apprend ainsi qu'un Philosophe nommé Vallotton — sans doute un Vallotton de Martigny — fut empêché par une longue maladie de se présenter aux deux premiers examens de logique, mais qu'il subit le 3<sup>e</sup> *maxima cum laude* (on aimait au Collège ces belles formules académiques), discret encouragement aux malades éventuels à ne pas se décourager...

La gloire des Rhétoriciens, c'était Pierre-Marie Dufour (1790-1862), de Monthey, qui remporta la première palme en art oratoire et poétique, non moins qu'en doctrine chrétienne. Mais Pierre-Marie devait dire adieu aux Muses dès le lendemain de cette année scolaire, puisqu'il fut, en 1807 encore, incorporé dans le 1<sup>er</sup> Régiment valaisan au service de Napoléon. Dufour fera une brillante carrière militaire qui le conduira en Catalogne, en Prusse, plus tard à Naples, et qui reviendra achever sa vie à Monthey, comblé d'honneurs et de décorations, puisqu'il était devenu général de brigade dans le royaume des Deux-Siciles, chevalier du Lys, de S. Louis et de la Légion d'honneur en France, décoré de la médaille de Ste-Hélène (« Napoléon à ses Compagnons de gloire, sa dernière pensée, 5 mai 1821 »), commandeur de l'Ordre russe de Ste-Anne et de celui de St-Georges à Naples... Parmi ses disciples de Rhétorique, notons Jean-Joseph Favre, de Troistorrents,

qui se lancera dans la politique, deviendra grand-châtelain du Dizain de Monthey, député à la dernière Diète cantonale et au premier Grand-Conseil.

Deux futurs chanoines de l'Abbaye occupent le 1<sup>er</sup> rang en Syntaxe et en Grammaire : Etienne-Joseph Maret (1787-1864), du Châble (Bagnes), et Dominique Avanthay (1780-1838), d'Illiez. Si ce dernier, mort prématurément, fut prieur de Vétroz de 1818 à 1836, Maret avait un tempérament de lutteur et mettait sa fougue à la revendication des droits populaires, ce qui l'opposa plus d'une fois, non seulement à l'aristocratie, mais à la Noble Bourgeoisie de St-Maurice qui lui paraissait une survivance de l'Ancien Régime, ou à l'Etat qu'il ne trouvait pas assez démocratique. Nommé en 1836 curé de Salvan, il devait y rester trente ans et y apaiser ses ardeurs combattives...

François-Benjamin Filliez (1790-1865), de Bruson (Bagnes), était le condisciple de son combourgeois Maret, mais leurs idées devaient les éloigner l'un de l'autre. Devenu Prévôt du St-Bernard, fermement attaché aux formes politiques qui lui paraissaient le mieux sauvegarder les droits religieux, il opposera aux hommes de 48 une résistance implacable et préférera s'exiler à Aoste jusqu'à sa mort plutôt que se plier. Un autre Syntaxiste de 1806-1807 était Valentin Morand (1792-1864), qui présidera aux destinées de sa ville de Martigny de 1841 à 1844 et de 1848 à 1864 ; il présidera aussi le « Comité de Martigny » de 1844, et c'est dire à quel pôle bien différent de celui de Filliez il se situait.

Il serait sans doute possible de relever d'autres noms parmi les collégiens de 1806-1807, mais en voilà assez pour nous convaincre que si la gent scolaire qui inaugurerait alors le Collège avait peut-être un effectif réduit, elle possédait des réserves d'action qui devaient assurer à la vie de plusieurs une résonance point encore oubliée.

Pour clore dignement l'année « scolaire » (« scolaire » n'eût point été suffisamment à la hauteur !), il y eut spectacle public. Le programme — un livret — porte : *Sémiramis, tragédie en cinq actes, représentée par les étudiants au collège de l'abbaye royale de St. Maurice, en Vallais. Le 21 et le 23, du mois d'Aoust.* Dans la distribution, nous voyons « Mr Joseph Cocatrix, phys. » incarner

Sémiramis, et son frère Xavier représenter Arzace, ou Ninias, et Pierre-Marie Dufour, rhét., remplir le rôle d'« Assur, prince du sang de Bélus » ; Jean-Joseph Favre, rhét., est Cédar « attaché à Assur », tandis que Dominique Avantey (sic), de Grammaire, est « l'Ombre de Ninus ». On ne saurait dire pourquoi les acteurs ne sont pas tous gratifiés du titre de Monsieur, et l'on relève aussi quelque fantaisie dans l'orthographe des noms propres. La célèbre tragédie de Voltaire (mais le nom de l'auteur n'est pas imprimé dans le livret) fut suivie de *l'Avocat Patelin, comédie en trois actes* ; là encore se retrouvent les frères Xavier et Joseph Cocatrix (en M. Patelin, avocat, et M. Guillaume, drapier) et Pierre-Marie Dufour (en Bartholin, juge de village), qui paraissent bien avoir été les fortes têtes de ce temps. Il s'y trouvait aussi Valentin Morrand (sic), de Syntaxe, le futur chef du « Comité de Martigny » de 1844, mais alors en « Agnelet, berger de M. Guillaume, et amant de Collette »... Comme bien l'on pense, il ne s'agissait d'ailleurs point, en ce moment, de confier les rôles féminins à d'autres que des collégiens... Le succès paraît n'avoir pas boudé les jeunes acteurs puisqu'ils inauguraient une tradition théâtrale qui se maintint durant plus d'un siècle.

Comme quoi les collégiens de 1807 n'étaient pas moins riches en talents et initiatives que leurs successeurs du XX<sup>e</sup> siècle : en un temps qui n'était point non plus de tout repos, ils avaient la joie de se serrer les coudes, de créer quelques-unes de ces coutumes qui font un cadre à la vie d'une maison d'études, de préparer leur avenir dans une saine émulation. Et s'il leur arrivait de jouer un rôle sur les planches, n'était-ce pas le prélude des rôles qu'ils joueraient plus tard dans la vie, tant il est vrai que la République est déjà au Collège !

L. D. L.